

## Compte rendu de la séance du 28 juin 2020

**Présents** : Monsieur Philippe BAUBY, Monsieur Jean-Pierre CABOS (SABRE), Madame Marie-Odile CAU BOUDRY, Madame Geneviève DUBA, Madame Christelle DUEZ, Monsieur Jean-Pierre GASTON, Monsieur Georges-Henry LARDENNOIS, Monsieur Jean-Pierre PONS, Madame Sophie TANDONNET COCHET.

**Représentés** : Madame Danielle AYUDE par Madame Marie-Odile CAU BOUDRY, Monsieur Philippe ORUS par Monsieur Jean-Pierre GASTON.

**Secrétaire de la séance** : Madame Geneviève DUBA.

Préambule avant ordre du jour : Jean Pierre GASTON présente via GéoPortail les parcelles susceptibles d'être aménagées en parking sur proposition de Jean Pierre PONS ainsi que la parcelle 0232, située en dessous du château d'eau où il serait possible de faire un refuge pour le croisement des véhicules.

### **Ordre du jour** :

- Proposition de commissaires pour la commission communale des impôts directs.
- Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-I.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).
- Signature d'une convention de mise à disposition de personnel par la commune de Bethmale.
- Questions diverses.

### **Signature d'une convention de mise à disposition de personnel par la commune de Bethmale (DE 2020 028).**

L'employée en CDI pour le ménage d'Arrien ne donnant pas satisfaction, il est envisagé son licenciement, sa démission ou une rupture conventionnelle. Il est proposé que son remplacement se fasse par une convention avec Bethmale dont l'employée accepterait ce poste.

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition du personnel (agent d'entretien) avec la commune de Bethmale.

Donne lecture de la convention soumise au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel (agent d'entretien) entre la commune d'Arrien-en-Bethmale et la commune de Bethmale,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et de signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

### **Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (DE 2020 027).**

Pour information, le salaire net pour un poste à d'un mois à 35 heures hebdomadaires au SMIC est estimé à 1 360.98 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et des villages ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 12 jours allant du 06 au 17 juillet 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet pour effectuer l'entretien des espaces verts et des villages.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les trois personnes envisagées lors du conseil municipal précédent ne sont pas disponibles ou intéressées. Peut-être Paul COCHET. Réponse rapide souhaitée. Sinon, il reste la possibilité de l'emploi intérimaire.

#### **Proposition nomination commissaires de la commission communale des impôts directs (DE 2020 029).**

Monsieur le Maire informe qu'à l'issue des élections municipales, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée:

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale: elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental/régionale des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal décide de proposer la liste, annexée à cette délibération de proposition des personnes appelées à y siéger :

AMILHAT Daniel	DOMENC Michel
AVERLANT Ambre	FRECHE Michel
AYUDE Andres	GASTON Colette
BAREILLE Jean-Michel	GASTON Yves
BERNE Huguette	GENIN Christian
BERSOT Isabelle	HELLOT Jean-Pierre
BOUDRY Jean-Louis	JUSOT Pascal






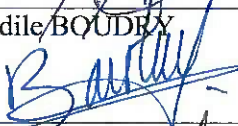

CABOS Didier  
CABOS Hubert  
CHESI Chantal  
COCHET Thierry  
DOMENC Jean-Pierre

LARDENNOIS Jean-François  
PONS Odile  
ROBLOU Emmanuel  
SARL Auberge de la Core  
SOUBIE Robert

**Questions diverses :**

La taille du PC envisagé et ses applications.

Maison de Labotte : peut-on intervenir pour traiter les abeilles charpentières : attendre la nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes.

Jean-Pierre GASTON 	Geneviève DUBA 
Philippe BAUBY 	Philippe ORUS Représenté par Jean-Pierre GASTON 
Georges-Henry LARDENNOIS 	Sophie TANDONNET COCHET 
Marie-Odile BOUDRY 	Christelle DUEZ 
Jean-Pierre PONS 	Danielle AYUDE Représentée par Marie-Odile BOUDRY 
Jean-Pierre CABOS (SABRE) 